Emploi et Solidarité sociale Québec

Programmes de soutien financier gouvernemental en action communautaire
(En date du 2026-08-11)

Ce répertoire présente les programmes actifs du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 qui financent exclusivement des organismes communautaires et ceux dont le cadre normatif identifie explicitement les organismes communautaires comme étant admissibles au soutien financier. D'autres programmes que ceux cités dans ce répertoire peuvent également financer des organismes communautaires. Pour consulter la liste complète des programmes ayant soutenu des organismes communautaires au cours d'une année donnée, veuillez vous référer aux États de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire.

Ministères et organismes gouvernementaux	Secteurs	Site Web	Programmes	Objectifs	Information	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur ou courriel
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	S.O.	https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/aide-au-fonctionnement/aide-au-fonctionnement-pour-les-organismes-culturels-daction-communautaire/programme-complet	Aide au fonctionnement	Le programme vise à appuyer dans l'accomplissement de leur mission et la réalisation de leur plan d'action les organismes - dont les activités s'inscrivent dans l'un des secteurs d'intervention relevant de la responsabilité du MCC; - dont la mission et le plan d'action contribuent de façon significative et durable à l'atteinte des objectifs du MCC pour le secteur et le territoire d'intervention visés; - dont la bonne gestion et l'efficience permettent de garantir la qualité des services qu'ils offrent à la population ou à leurs pairs; - qui ont établi des partenariats dans leur secteur ou sur leur territoire d'intervention et qui bénéficient de l'appui de la collectivité auprès de laquelle ils travaillent. Plusieurs types d'organismes sont soutenus par l'intermédiaire des programmes d'aide au fonctionnement du MCC, dont les médias communautaires, les organismes culturels d'action communautaire ainsi que les organismes nationaux de loisir culturel.	Assistance à la clientèle et renseignements	225, Grande Allée Est	Québec	G1R 5G5	1 888 380-8882	S.O.
Ministère de la Culture et des Communications	S.O.	https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/immobilisations/aide-immobilisations	Aide aux immobilisations	Le programme permet aux organismes culturels, dans l'ensemble des régions administratives du Québec, de détenir des biens meubles permettant le maintien de leur niveau de service et la poursuite de leur mission. Il permet également à ces organismes de bénéficier de biens meubles leur permettant d'augmenter et de diversifier leur offre de service pour atteindre les normes sectorielles.	Assistance à la clientèle et renseignements	225, Grande Allée Est	Québec	G1R 2H8	1 888 380-8882	S.O.
Ministère de la Culture et des Communications	S.O.	https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/aide-aux-projets-appel/aide-ponctuelle-medias-communautaires/programme-complet	Appel de projets : Mesure ponctuelle d'aide aux médias communautaires	Le programme vise à apporter une aide ponctuelle aux médias communautaires qui se trouvent dans une situation précaire. Dans le présent programme, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par média communautaire « dans une situation précaire » un organisme qui fait face à une éventuelle fermeture, mais qui bénéficie d'un soutien élevé du milieu et de capacités organisationnelles pour la poursuite de ses activités. Dans des circonstances précises, l'aide accessible par ce volet permet à un organisme de se restructurer ou d'effectuer une réparation ou une acquisition d'équipement urgente afin qu'il puisse continuer à s'investir dans la communauté qu'il sert. On entend par média communautaire « dans une phase de développement cruciale et structurante » pour son avenir un organisme dans une phase décisive lui permettant d'améliorer son organisation administrative et sa croissance par le développement d'activités.	Assistance à la clientèle et renseignements	225, Grande Allée Est	Québec	G1R 5G5	1 888 380-8882	S.O.
Ministère de la Culture et des Communications	S.O.	https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/aide-aux-projets-appel/appel-sante-mentale/programme-complet	Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans	Le programme vise à contribuer à la bonne santé mentale des jeunes en soutenant financièrement des organismes culturels et communautaires dans la réalisation de projets, et ce, dans plusieurs régions du Québec. Plus précisément, il a pour finalité d'accroître la quantité d'initiatives culturelles régionales ayant pour but de favoriser la santé mentale des jeunes et d'augmenter le nombre de personnes de 12 à 18 ans qui participent à des activités culturelles ayant un effet positif sur leur santé mentale.	Assistance à la clientèle et renseignements	225, Grande Allée Est	Québec (Québec)	G1R 2H8	1 888 380-8882	infos@mcc.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille (MFA)	Famille	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-action-communautaire-familles	Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles	• Assurer la mise sur pied d'initiatives favorisant l'épanouissement des familles et le développement des enfants. • Pérenniser les activités déjà offertes, accroître les services et favoriser leur accès aux familles. • Apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et des communautés; favoriser l'émergence de solutions collectives et novatrices. • Améliorer la qualité du tissu social et des réseaux de solidarité au sein des familles.	Centre de relation avec la clientèle du ministère	S.O.	S.O.	S.O.	1 855 336-8568	renseignements@mfa.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille	Famille	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-activites-halte-garderie-communautaires	Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires	Les activités de halte-garderie communautaires visent à répondre à des besoins de garde occasionnels des parents. Par ce programme, le Ministère appuie l'offre de halte-garderie mise en place par les organismes communautaires à l'intention des parents.	Centre de relation avec la clientèle du ministère	S.O.	S.O.	S.O.	1 855 336-8568	renseignements@mfa.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille	Famille	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-organismes-famille-milieu-autochtone	Programme de soutien financier aux organismes Famille en milieu autochtone	Le Programme a pour objectif d'améliorer l'offre de services de proximité destinés aux enfants autochtones et à leur famille en soutenant financièrement le déploiement et le fonctionnement de maisons de la famille.	Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	psf.famille@mfa.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille	Famille	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/travail-proximite-culturellement-adapte-familles-autochtones	Programme de soutien financier pour du travail de proximité culturellement adapté aux familles autochtones en milieu urbain	Le Programme a pour objectif d'améliorer l'accès aux services offerts par la collectivité (services de garde éducatifs à l'enfance, écoles, services aux familles, services de santé et services sociaux) pouvant contribuer à l'épanouissement et au développement du plein potentiel des enfants des familles autochtones en milieu urbain dans une démarche de sécurisation culturelle.	Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	psf.famille@mfa.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille	Famille	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/action-communautaire-familles-premieres-nations-inuit	Programme de soutien financier visant à favoriser l'action communautaire auprès des familles des Premières Nations et des Inuit du territoire nordique	Le Programme a pour objectif de favoriser le développement d'actions communautaires adaptées aux besoins des familles des Premières Nations et des Inuit du territoire nordique. Plus spécifiquement, le Programme a pour objectifs : - d'implanter de nouveaux organismes Famille; - de développer des interventions culturellement adaptées aux familles; - de bonifier l'offre d'activités communautaires Famille culturellement adaptées.	Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	psf.famille@mfa.gouv.qc.ca
Ministère de la Justice (MJQ)	S.O.	https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil	Programme d'aide financière aux activités communautaires du Programme de mesures de rechanges général (PMRG)	Ce programme donne, aux adultes accusés de certaines infractions criminelles, la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs actes et de régler le conflit qui les oppose à la justice autrement qu'en étant assujettis aux procédures judiciaires usuelles prévues par le Code criminel. Le Programme d'aide financière aux activités communautaires du Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG) soutient les organismes communautaires admissibles dans la démarche d'accompagnement des victimes et des personnes accusées dans la détermination et la réalisation des mesures de rechange.	Direction du soutien aux partenariats et aux programmes	1200, route de l'Église, 8e étage	Québec (Québec)	G1V 4M1	418 646-6548	418 646-5995
Ministère de la Justice	S.O.	https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/aide-financiere/acces-justice	Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice	Le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice soutient des projets destinés aux citoyennes et aux citoyens. Ces projets visent à améliorer la connaissance, la compréhension et l'utilisation du droit ou du système de justice québécois. Les activités et les projets soutenus dans ce programme peuvent porter sur toute question liée à l'accessibilité à la justice. Ils doivent faire preuve d'innovation dans leur approche.	Direction du développement de l'accès à la justice	1200, route de l'Église, 7e étage	Québec (Québec)	G1V 4M1	418 646-6548	programmefaj@justice.gouv.qc.ca
Ministère de la Justice	S.O.	https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/aide-financiere/sajma	Programme de soutien aux activités de justice en milieux autochtones	Ce programme vise à favoriser la mise en place de services destinés aux justiciables autochtones, victimes ou contrevenants, dans le cadre du processus judiciaire. Plus précisément, il a pour objectifs de favoriser le développement de mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire, au bénéfice des justiciables autochtones. Il vise également à améliorer l'accès à la justice et à assurer aux Autochtones l'accès à une information juridique de qualité sur les droits et les obligations, ainsi que sur le système de justice en général. Enfin, il cherche à favoriser la mise en place de services destinés aux personnes autochtones victimes d'actes criminels et à les soutenir dans le cadre de leur participation au processus judiciaire.	Direction du soutien aux partenariats et aux programmes	1200, route de l'Église, 3e étage	Québec (Québec)	G1V 4M1	S.O.	dspp@justice.gouv.qc.ca
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Santé Québec	https://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/partenaires-du-systeme/programme-soutien-organismes-communautaires-psoc/	Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	Le programme s'adresse aux organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les objectifs généraux du PSOC sont les suivants : • reconnaître et promouvoir l'action des organismes communautaires; • offrir le soutien et l'information nécessaires aux organismes communautaires; • apporter une aide financière aux organismes communautaires.	Direction générale Services sociaux et à la communauté – Direction des services à la communauté	1075, chemin Sainte-Foy, 6e étage	Québec (Québec)	G1S 2M1	S.O.	DSCOM@msss.gouv.qc.ca
Ministère de la Sécurité publique	Correctionnel	https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/services-correctionnels	Programme de financement des ressources communautaires : - programmes d'hébergement; - de suivis dans la communauté; - de coûts marginaux*; - d'activités de sensibilisation et de conscientisation;	Ces programmes visent à : - faciliter la réinsertion sociale des personnes contrevenantes; - favoriser la sensibilisation et la conscientisation de la personne contrevenante; - favoriser la prévention de la récidive; - responsabiliser la clientèle contrevenante. * Programme de coûts marginaux : s'assurer que les personnes contrevenantes adultes puissent bénéficier de services en toxicomanie et en santé mentale. Dans le cas où l'accès à ces services entraîne des coûts additionnels en raison du fait que la clientèle est contrevenante, les coûts sont assumés par le ministère de la Sécurité publique.	Sous-ministériat aux services correctionnels	2525, boulevard Laurier, 11e étage	Québec	G1V 2L2	418 643-6777	S.O.

Ministères et organismes gouvernementaux	Secteurs	Site Web	Programmes	Objectifs	Information	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur ou courriel
Ministère de la Sécurité publique	Affaires policières et sciences judiciaires	https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/programme-quebecois-de-lutte-contre-la-criminalite	Programme québécois de lutte contre la criminalité	Appel de projets 2025-2026 à 2027-2028, axes 1 et 2 - terminé. Appel de projets, axe 3 - en cours jusqu'au 17 avril 2026. Ce programme vise à lutter contre la criminalité et à renforcer la sécurité des personnes et des milieux. Il offre un soutien financier optimisé aux partenaires des milieux communautaires, municipaux et policiers qui interviennent auprès des personnes vulnérables, des personnes susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant et des victimes. Il remplace divers programmes de financement du ministère de la Sécurité publique en matière de lutte contre la criminalité.	Sous-ministériat des affaires policières et des sciences judiciaires	2525, boulevard Laurier, 7e étage	Québec	G1V 2L2		prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca
Ministère de l'Éducation (MEQ)	Éducation	https://www.education.gouv.qc.ca/organismes-communautaires/organismes-communautaires/programme-daction-communautaire-sur-le-terrain-de-leducation-pacte	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)	Ce programme vise à soutenir financièrement des organismes dans le cadre de projets, mais aussi pour qu'ils puissent réaliser leur mission globale. Volet mission globale : • Reconnaître et promouvoir l'action des organismes d'action communautaire autonome dont la mission principale s'apparente à la mission éducative du ministère de l'Éducation (MEQ) : alphabétisation populaire, lutte contre le décrochage scolaire, raccrochage scolaire (école de la rue), formation continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome, regroupements nationaux reconnus comme organismes de représentation par le MEQ. Volet soutien par projet : • Soutenir financièrement les projets des organismes communautaires admissibles au PACTE. Les projets soumis doivent s'inscrire dans l'une des missions soutenues par le PACTE. Ils peuvent donc avoir trait à l'organisation d'une activité différente des activités régulières de l'organisme, à la réalisation d'un projet pilote ou à une recherche.	Direction de soutien au milieu scolaire et aux partenaires de l'éducation	1035, rue De La Chevrotière, 13e étage	Québec	G1R 5A5	418 646-7000 poste 3999	418 528-9405
Ministère de l'Éducation	Loisir et sport	https://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/programmes-pour-le-developpement-du-loisir/programme-daide-financiere-aux-centres-communautaires-de-loisir-pafccl	Programme d'aide financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL)	Le programme vise à contribuer à la réalisation de la mission en loisir des CCL qui mettent en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs, ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière, et ce, dans une perspective de développement durable.	Direction du sport, du loisir et de l'activité physique	1035, rue De La Chevrotière, 19e étage	Québec	G1R 5A5	418 646-6142	418 644-4517
Ministère de l'Éducation	Loisir et sport	https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/aides-financieres-sport-loisir-activite-physique-plein-air/aides-financieres-developpement/programme-aide-financiere-organismes-nationaux-loisir	Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)	Le programme vise à offrir un soutien financier aux ONL qui sont reconnus par le ministère de l'Éducation en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir. Il s'adresse aux organismes qui contribuent, par leur mission et leurs actions, à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise, et ce, dans une perspective de développement durable.	Direction du sport, du loisir et de l'activité physique	1035, rue De La Chevrotière, 19e étage	Québec	G1R 5A5	418 646-6142	418 644-4517
Ministère de l'Éducation	Loisir et sport	http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/programmes-pour-le-developpement-du-sport/programme-de-soutien-aux-federations-sportives-quebecoises-psfsq/	Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	Le PSFSQ est un programme de soutien financier à l'intention des fédérations officiellement reconnues par le ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ) et selon les règles en vigueur. Globalement, le PSFSQ vise à soutenir les fédérations sportives québécoises dans la promotion, le développement et la régie de leur ou leurs disciplines dans les contextes de pratique qui s'y appliquent (initiation, récréation, compétition, haut niveau). Ainsi, le PSFSQ encourage la pratique sportive des Québécoises et des Québécois sous toutes ses formes, et ce, dans un cadre sain et sécuritaire.	Direction du sport, du loisir et de l'activité physique	1035, rue De La Chevrotière, 19e étage	Québec	G1R 5A5	418 646-6137	418 528-1652
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	Action communautaire	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-financiere/orientations-action-communautaire-benevole	Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole	Le Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole est le véhicule par lequel sont versées les sommes provenant du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA). Ce programme se décline en cinq volets : <u>Volet Promotion des droits</u> • Soutenir, par l'entremise du MESS, les organismes et les regroupements d'organismes dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits. <u>Volet Organismes multisectoriels confié au MESS</u> • Soutenir les organismes d'action communautaire et les regroupements présentement financés et sans port d'attache dans l'appareil gouvernemental, et cela, lorsque c'est possible, de manière transitoire jusqu'à ce qu'un ministère ou organisme gouvernemental en assume la responsabilité. • Soutenir les regroupements nationaux ayant reçu un mandat formel d'interlocuteurs privilégiés auprès du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole. • Soutenir les organismes communautaires sans port d'attache à vocation multisectorielle. <u>Volet Soutien financier en subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques</u> • Confier la gestion à un regroupement national ayant reçu un mandat formel d'interlocuteur privilégié, par subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques et de mesures afin qu'il puisse soutenir des projets structurants pour son secteur d'activité. • Confier la gestion à un organisme communautaire ayant reçu un mandat formel du ministère responsable des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole. Ce mandat s'exerce par l'attribution de subventions visant à soutenir la réalisation d'activités spécifiques, ainsi que de mesures destinées à appuyer le développement d'actions structurantes dans ces domaines. <u>Volet Recherches et études en lien avec la mise en œuvre de la Politique gouvernementale</u> • Contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole, notamment par des études, des recherches et des sondages. <u>Volet Soutien à la gouvernance</u> • Soutenir, de façon ponctuelle, des organismes communautaires financés pour leur mission globale dans le cadre de ce programme, ayant des besoins particuliers en lien avec l'amélioration de leur gestion ou de leur reddition de comptes, et ce, dans le respect des pratiques propres à l'action communautaire autonome.	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	425, rue Jacques-Parizeau, 7e étage	Québec	G1R 4Z1	S.O.	sacais@mess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Action communautaire	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-financiere/soutenir-corporations-developpement-communautaire	Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (PSCDC)	Le programme vise à favoriser le développement social local, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en offrant du soutien à la mission globale aux Corporations de développement communautaire (CDC). Les objectifs et champs d'intervention des CDC sont les suivants : • regrouper les organisations communautaires sur leur territoire et exercer les représentations appropriées; • coordonner, dans chaque territoire, l'action des organismes communautaires qui œuvrent dans la lutte contre la pauvreté; • être un catalyseur de projets issus du milieu communautaire, en matière de lutte contre la pauvreté; • stimuler le développement socioéconomique de sa communauté par la contribution du secteur communautaire; • mener diverses actions en concertation avec des partenaires de différents milieux en vue de lutter contre la pauvreté. Le programme vise également à confier à une CDC, par subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques, d'une mesure afin qu'elle puisse soutenir des projets structurants pour son secteur d'activité.	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	425, rue Jacques-Parizeau, 7e étage	Québec	G1R 4Z1	S.O.	sacais@mess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Action communautaire	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-financiere/initiatives-sociales-communautaires	Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC)	**SUR INVITATION ET PAR APPEL DE PROJETS** Ce programme comporte trois volets : <u>Volet Action communautaire et action bénévole</u> Le volet Action communautaire et action bénévole vise à permettre aux organismes communautaires d'évaluer leurs interventions et de développer les connaissances et les méthodes d'intervention de l'action communautaire autonome et de l'action bénévole. <u>Volet Initiatives sociales</u> • Permettre aux organismes communautaires de contribuer au développement de méthodes et d'approches d'intervention vouées à accroître l'inclusion sociale ainsi qu'à maintenir et à améliorer les conditions de vie des personnes à faible revenu. • Favoriser de nouvelles méthodes et approches en matière de développement de l'employabilité et de maintien en emploi des personnes éloignées du marché du travail ou des personnes sous-représentées sur le marché du travail. <u>Volet Participation et inclusion</u> Le volet Participation et inclusion vise à favoriser, par le développement d'initiatives, la participation et l'inclusion de toutes et de tous à la vie associative et démocratique des organismes communautaires, et particulièrement des clientèles sujettes à rencontrer des obstacles, incluant celles visées par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (art. 10).	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	425, rue Jacques-Parizeau, 7e étage	Québec	G1R 4Z1	S.O.	sacais@mess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Action communautaire	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-financiere/soutenir-carrefours-jeunesse-emploi	Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi (PSCJE)	Le Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi (PSCJE) vise à soutenir et consolider financièrement les carrefours jeunesse-emploi (CJE), dont la mission principale est d'accompagner et de guider les jeunes de 16 à 35 ans dans leur démarche d'insertion sociale et économique. Ainsi, en mettant en place un programme de soutien financier en appui à la mission globale des CJE, le MESS reconnaît l'apport du milieu communautaire au développement de la jeunesse. Le programme vise également à assurer la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de développement des services destinés aux jeunes. Cela se concrétise par l'octroi de subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques.	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	425, rue Jacques-Parizeau, 7e étage	Québec	G1R 4Z1	S.O.	sacais.pscje@mess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Emploi	S.O.	Financement des organismes communautaires spécialisés en employabilité dans le cadre des mesures actives d'emploi	Offrir des services de qualité en matière d'emploi et favoriser l'intégration et le maintien au marché du travail des personnes en difficulté d'insertion qui présentent des risques de chômage prolongé ou d'exclusion professionnelle. L'expertise des organismes spécialisés en employabilité contribue à l'atteinte des objectifs poursuivis par les services publics d'emploi. Ces organismes communautaires forment un réseau qui couvre tout le territoire du Québec.	S.O.	425, rue Jacques-Parizeau, 7e étage	Québec (Québec)	G1R 4Z1	1 877 767-8773	S.O.
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Solidarité sociale	http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/aide-et-accompagnement-social/programme-action/	Programme d'aide et d'accompagnement social « PAAS Action »	L'objectif général est de permettre à des personnes éloignées du marché du travail de progresser suffisamment au plan socioprofessionnel pour qu'elles puissent participer à une mesure active d'emploi, et ce, dans la perspective d'accroître leur accès au marché du travail. Le ministère confie à des organismes à but non lucratif le mandat d'accompagner les personnes participantes et de les placer en situation d'apprentissage. Les activités et l'accompagnement offerts dans leurs services doivent favoriser la progression des personnes participantes et leur permettre d'atteindre leurs objectifs.	Direction des normes, des partenariats et des projets de l'assistance sociale (DNPPAS)	425, Jacques Parizeau, 7e étage	Québec (Québec)	G1R 4Z1	S.O.	veronique.garon@mess.gouv.qc.ca

Ministères et organismes gouvernementaux	Secteurs	Site Web	Programmes	Objectifs	Information	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur ou courriel
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Solidarité sociale	S.O.	Programme d'aide et d'accompagnement social « PAAS Participation sociale »	Le PAAS Participation sociale est un programme de pré-employabilité axé sur l'insertion sociale et la mise en mouvement des participantes et des participants. Le programme a pour objet de permettre la mise en mouvement des personnes éloignées du marché du travail. Le PAAS Participation sociale offre aux personnes prestataires la possibilité d'explorer différents types d'activités susceptibles de les stimuler et de les motiver à entreprendre une démarche plus formelle vers l'emploi. Le PAAS Participation sociale propose aux personnes participantes des activités variées, un suivi personnalisé et un accompagnement adapté dans des organismes à but non lucratif.	Direction des normes, des partenariats et des projets de l'assistance sociale (DNPPAS)	425, Jacques Parizeau, 7e étage	Québec (Québec)	G1R 4Z1	S.O.	veronique.garon@mess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	S.O.	http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/ActionClimat/index.htm	Programme Action-Climat Québec	Le programme Action Climat-Québec a pour objectif d'inciter la population du Québec à agir et à encourager des changements durables de comportements et de pratiques afin de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux changements climatiques. Le programme Action-Climat Québec s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux coopératives légalement constitués et régis par une loi québécoise ou canadienne. Le programme comporte deux volets : le volet 1, géré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), finance les projets nationaux. Les projets régionaux et locaux sont financés dans le cadre du volet 2, qui est géré par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) (inclus dans le PACC 2013-2020).	Direction des programmes et de la mobilisation Guillaume Plamondon	675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 31	Québec (Québec)	G1R 5V7	418 521-3878 poste 7089	418 646-4920
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	S.O.	http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/index.htm	Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques	Le programme vise à contribuer activement à la restauration et à la création de nouvelles superficies de milieux humides et hydriques fonctionnels et pérennes dans le temps, en finançant la réalisation de projets de restauration et de création qui maximiseront les gains en superficie et en fonction de ces milieux.	Direction de la proctection des espèces et des milieux naturels Christine Gélinas	675, boulevard René-Lévesque Est, 4e étage, boîte 21	Québec (Québec)	G1R 5V7	418 521-3866 poste 7008	418 646-6169
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	S.O.	https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/programme-interactions-communautaires-quebec-accorde-plus-de-120-000-pour-un-projet-de-restauration-dans-le-parc-national-du-bic	Programme Interactions communautaires au Plan Saint-Laurent 2011-2026	Le programme vise à • améliorer l'écosystème du Saint-Laurent; • à soutenir la mise en œuvre de projets issus de la communauté qui ont pour objectif la conservation de la biodiversité et la pérennité des usages, mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau; • favoriser la mise en œuvre de projets découlant d'un Plan de gestion intégrée régional (PGIR).	Direction de la gestion intégrée de l'eau Julie Bordeleau, directrice	675, boul. René-Lévesque Est, 8e étage, boîte 42	Québec (Québec)	G1R 5V7	418 521-3885 poste 4689	418 644-2003
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	S.O.	http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/coop-climatique-internationale/index.htm	Programme de coopération climatique internationale	Le Programme de coopération internationale sur le climat (PCCI) vise à contribuer aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux répercussions du changement climatique dans les pays francophones les plus vulnérables. Il s'appuie principalement sur le transfert de technologies et le renforcement des capacités, afin de promouvoir le développement durable et la création d'une économie à faible émission de carbone (inclus dans le PACC 2013-2020).	Direction des programmes et de la mobilisation Guillaume Plamondon	675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 31	Québec (Québec)	G1R 5V7	418 521-3878 poste 7089	418 646-4920
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	S.O.	http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/	Programme de soutien à la mission des conseils régionaux de l'environnement (CRE) et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)	Ces programmes favorisent et organisent la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, de l'éducation relative à l'environnement et de la promotion du développement durable à l'échelle régionale et nationale. Il vise aussi à concrétiser l'approche « d'accompagnement » du dynamisme des régions et à encourager la participation des agents du milieu aux conseils régionaux de l'environnement.	Bureau de coordination du développement durable Naomi Verdon	675, boulevard René-Lévesque Est, 7e étage, boîte 97	Québec (Québec)	G1R 5V7	418 558-5260	418 644-4598
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	S.O.	https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/psmoe/index.htm	Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE)	Le programme vise à soutenir le développement d'organismes environnementaux de petite taille dont la mission est fortement axée sur l'éducation et la sensibilisation à l'égard des enjeux environnementaux de développement durable, de protection des ressources en eau ou de lutte contre les changements climatiques.	Bureau de coordination du développement durable Naomi Verdon	675, boulevard René-Lévesque Est, 7e étage, boîte 97	Québec (Québec)	G1R 5V7	418 558-5260	418 644-4598
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	S.O.	https://www.quebec.ca/immigration/aide-organismes-integration-immigration/programme-soutien-mission	Programme Soutien à la mission	Le programme Soutien à la mission, institué conformément à la politique L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, est destiné à reconnaître la contribution des organismes communautaires à la réalisation de la mission du ministère, notamment pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective. Ce programme comporte deux volets • Volet 1 : Reconnaissance et soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère; • Volet 2 : Reconnaissance et soutien de regroupements nationaux d'organismes communautaires engagés dans les champs de mission du Ministère. Objectif général : Le programme permet notamment d'appuyer l'action et d'assurer la stabilité des organismes communautaires autonomes et des regroupements nationaux d'organismes communautaires autonomes dont la mission principale est • de faire en sorte d'adapter l'offre de service aux besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, notamment celles en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins accrus; • de favoriser la participation en français dans toutes ses dimensions (économique, culturelle, citoyenne, communautaire, identitaire et linguistique); • d'appuyer l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives en offrant les outils nécessaires à l'ouverture à la diversité et aux échanges interculturels ouverts et actifs.	Direction des politiques et programmes d'intégration	888, rue Saint-Jean, bureau 303	Québec (Québec)	G1R 5H6	438 844-3067, poste 20367	estelle.andrianary@mifi.gouv.qc.ca
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	S.O.	https://www.quebec.ca/immigration/aide-organismes-integration-immigration/programme-accompagnement-soutien-integration	Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)	Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective par une aide financière aux organismes ou aux personnes. Ce programme comporte cinq volets : Volet 1 : Services de soutien au Parcours d'accompagnement personnalisé Volet 2 : Services de soutien à la pleine participation Volet 3 : Accueil et installation des personnes réfugiées et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontière et prises en charge par l'État Volet 4 : Services de soutien aux personnes ayant demandé l'asile Volet 5 : Soutien à l'innovation pour améliorer les services offerts aux personnes immigrantes dans le cadre du programme Objectif général : Faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité de manière à pouvoir participer pleinement à la vie collective.	Direction des politiques et programmes d'intégration	1200, boulevard Saint-Laurent	Montréal	H2X 0C9	438 844-3067 poste 20483	Annie.Laviolette@mifi.gouv.qc.ca
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	S.O.	https://www.quebec.ca/gouvernement/relations-internationales/solidarite-internationale/quebec-sans-frontieres	Québec sans frontières Volet 1 - Soutien à la mission globale	Ce programme de solidarité internationale s'adresse aux organismes québécois de coopération internationale. Il comporte deux volets : l'un en soutien à la mission globale et l'autre en projets ponctuels. Les objectifs du programme sont de - consolider les ressources humaines et financières des organismes québécois de coopération internationale; - renforcer les capacités de communautés moins favorisées situées dans les pays ciblés par le programme à répondre aux défis qu'elles ont identifiés; - créer des occasions de volontariat et de partage pour les Québécoises et les Québécois ainsi que les citoyennes et citoyens des pays ciblés par le programme; - mobiliser les Québécoises et les Québécois afin qu'ils agissent sur des enjeux mondiaux et de solidarité internationale, à travers des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale.	Direction de la Francophonie et de la Solidarité internationale	525, boulevard René-Lévesque Est, 4e étage	Québec (Québec)	G1R 5R9	418 649-2400	quebecsansfrontieres@mri.gouv.qc.ca
Office de la protection du consommateur (OPC)	S.O.	https://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/office/projet-organisme/	Programme de soutien financier aux projets d'éducation, d'information et de partenariat	Ce programme s'adresse aux organismes d'action communautaire autonome du Québec, dont la mission est la défense des droits des consommatrices et des consommateurs et qui réalisent des projets ponctuels, en dehors de leurs activités courantes. Les projets doivent être liés à des enjeux de consommation faisant partie des secteurs d'intervention de l'Office et doivent porter sur des activités d'éducation ou d'information destinées aux consommatrices et consommateurs québécois ou sur le développement de partenariats entre des acteurs du mouvement de consommatrices et de consommateurs ou avec d'autres intervenants.	S.O.	400, boul. Jean-Lesage, bureau 450	Québec	G1K 8W4	418 643-1484 ou 1 888 672-2556 poste 2665	partenariats@opc.gouv.qc.ca
Office de la protection du consommateur	S.O.	https://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/office/soutien-activites/	Programme de soutien financier aux activités d'éducation financière et de consultation budgétaire	Ce programme s'adresse aux organismes d'action communautaire autonome du Québec, dont la mission est la défense des droits des consommatrices et des consommateurs et qui réalisent des activités d'éducation financière ou de consultation budgétaire. Les services de consultation, d'intervention ou d'éducation doivent être liés à des enjeux de consommation faisant partie des secteurs d'intervention de l'Office et être destinés aux consommatrices et consommateurs québécois. Les demandes présentées sont analysées, notamment en fonction: • des objectifs du programme, des réalités des territoires d'intervention, des priorités gouvernementales ou ministérielles et du nombre de personnes pouvant bénéficier des services offerts par l'organisme et qui se trouvent dans la collectivité ou le territoire couvert; • des services offerts par l'organisme et qui se trouvent dans la collectivité ou le territoire couvert; • de la capacité de l'organisme à offrir des services accessibles et adaptés aux besoins de la clientèle (par exemple : jeunes, personnes aînées, nouveaux arrivants); • de la compétence du personnel de l'organisme (par exemple : formation, expérience pertinente).	S.O.	400, boul. Jean-Lesage, bureau 450	Québec	G1K 8W4	418 643-1484 ou 1 888 672-2556 poste 2665	partenariats@opc.gouv.qc.ca
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	S.O.	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/liste-partielle-aide-financiere/participation-personnes-handicapees/programme-soutien-organismes-promotion	Programme de soutien aux organismes de promotion	Le programme s'adresse aux organismes de promotion et vise exclusivement les projets contribuant à la priorité suivante : réalisation d'actions ponctuelles inspirées de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Il vise également à soutenir la réalisation de projets écoresponsables, soit ceux qui tiennent compte des principes de développement durable, qui favorisent le respect de l'environnement et des comportements éthiques, et qui innovent sur le plan social et économique.	Direction de la mise en oeuvre de la loi	309, rue Brock	Drummondville	J2B 1C5	1 866 680-1930, poste 18604 ou 1 800 567-1477 (téléscripteur)	819 471-5334
Secrétariat à la condition féminine	S.O.	S.O.	Programme d'aide financière en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de violence sexuelle et de violence conjugale	Les projets doivent être susceptibles d'avoir des retombées structurantes et durables sur la participation sociale des personnes handicapées et contribuer à l'établissement de collaborations et à l'engagement d'autres partenaires financiers.	Ce programme vise notamment les organismes communautaires.	905, avenue Honoré-Mercier, 3e étage	Québec (Québec)	G1R 5M6	418 643-9052	egalite@scf.gouv.qc.ca
Secrétariat à la condition féminine	S.O.	S.O.	Programme d'aide financière à des initiatives en matière d'égalité et de complémentarité entre les femmes et les hommes des Premières Nations et des Inuit en matière de violence sexuelle, conjugale et familiale en contexte autochtone	Les objectifs du programme sont - de développer des activités et offrir des services favorisant l'égalité et la complémentarité entre les femmes et les hommes des Premières Nations et des Inuit, et permettant de lutter contre la violence sexuelle, conjugale et familiale en contexte autochtone; - d'améliorer les connaissances et les pratiques des personnes intervenantes et des communautés en matière d'égalité et de complémentarité entre les femmes et les hommes des Premières Nations et des Inuit, ainsi qu'en matière de lutte contre la violence sexuelle, conjugale et familiale en contexte autochtone.	S.O.	905, avenue Honoré-Mercier, 3e étage	Québec (Québec)	G1R 5M7	418 643-9053	418 643-4991
Secrétariat à la condition féminine Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie	S.O.	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/homophobie-transphobie/appel-projets-lutte-contre-homophobie-transphobie	Programme d'aide financière en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie	Les objectifs du programme sont de soutenir des projets qui contribuent à: • informer et sensibiliser les populations aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre; • développer et mettre en oeuvre des méthodes et outils de prévention et d'intervention visant à favoriser le mieux-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre; • augmenter la capacité et l'autonomie organisationnelle des organismes LGBTQ+.	Ce programme vise notamment les organismes communautaires.	905, avenue Honoré-Mercier, 3e étage	Québec (Québec)	G1R 5M6	418 643-9052	blcht@blcht.gouv.qc.ca

Ministères et organismes gouvernementaux	Secteurs	Site Web	Programmes	Objectifs	Information	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur ou courriel
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	S.O.	https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/premieres-nations-inuits/aides-financieres-autochtones/fond-initiatives-autochtones-iv/a-propos-du-fia4	Fonds d'intiatives autochtones IV (FIA IV)	Le Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV) est un programme d'aide financière destiné aux milieux autochtones du Québec et qui s'échelonne sur une période de cinq ans (2022-2023 à 2026-2027). Il est constitué de sept volets distincts, administrés par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit : • Développement économique : soutenir des projets qui favorisent le développement économique des peuples autochtones du Québec (entreprises, études de marché, agentes et agents de développement économique, etc.). • Infrastructure communautaire : permettre le renouvellement et l'amélioration des infrastructures communautaires (maisons des jeunes, terrains de jeux, salles communautaires, etc.). • Garantie de prêt : favoriser l'accès au financement de projets entrepreneuriaux. • Action communautaire : soutenir la mission des organismes d'action communautaire. • Développement social : soutenir des projets à caractère social (langues et culture, rapprochement entre les Autochtones et les non Autochtones, etc.). • Soutien à la consultation : appuyer les communautés dans les activités de réponse aux consultations amorcées par le gouvernement du Québec. • Aide aux Autochtones en milieu urbain : appuyer les services et les projets d'infrastructures destinés aux Autochtones en milieu urbain. Le FIA IV soutient financièrement des projets prometteurs qui démontrent des possibilités de retombées importantes et porteuses. Le financement du FIA IV intervient en complément aux autres sources d'aide gouvernementale.	Direction des initiatives économiques	905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage	Québec	G1R 5M6	418 643-3166 poste 2275	financement_fia4@mce.gouv.qc.ca
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	S.O.	https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/premieres-nations-inuits/aides-financieres-autochtones/projets-ponctuels-autochtones	Projets ponctuels autochtones (PPA)	Le programme vise généralement à permettre au Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI) de soutenir la réalisation d'initiatives ponctuelles à l'intention du milieu autochtone québécois, et ce, en complémentarité des mesures offertes par les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Le programme cible les objectifs spécifiques suivants : contribuer à établir et à développer des relations harmonieuses et des partenariats entre les Autochtones et le gouvernement du Québec ainsi qu'entre les Autochtones et la population en général, notamment par l'information et la sensibilisation. Il contribue également à soutenir la réalisation d'initiatives, de projets et d'événements ponctuels, de portée significative, favorisant le développement social, communautaire ou culturel du milieu autochtone québécois.	Direction des initiatives économiques	905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage	Québec	G1R 5M6	418 643-3166 poste 2222	projetsponctuels-srpni@mce.gouv.qc.ca
Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	S.O.	https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/srqea/programmes/programme-renforcer-vitalite	Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec	Le Programme vise à • contribuer à la vitalité des communautés d'expression anglaise; • augmenter leur capacité à participer pleinement à la société québécoise; • fortifier leur expertise communautaire dans diverses sphères d'intervention; • leur permettre de travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec.	S.O.	390, Charest Est, 5e étage	Québec	G1K 3H4	S.O.	SRQEA.info@finances.gouv.qc.ca
Société d'habitation du Québec (SHQ)	S.O.	http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme_daide_aux_organismes_communautaires.html	Programme d'aide aux organismes communautaires en habitation (PAOC)	Le Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) octroie une aide financière aux organismes communautaires du secteur de l'habitation qui contribuent à la réalisation de la mission de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ces organismes offrent des services à leurs membres, ou plus directement à des clientèles utilisatrices, s'engagent dans des activités de concertation ou réalisent des projets favorisant l'amélioration des conditions d'habitation. Le PAOC comprend trois volets : • Le volet « Soutien à la mission globale » met à la disposition des organismes communautaires autonomes du secteur de l'habitation un soutien financier de base pour les appuyer dans le maintien et le développement de leurs activités auprès des populations qu'ils servent ou des organismes qu'ils représentent; • Le volet « Soutien pour des projets » vise à accroître les services à la population, à améliorer la qualité de vie des locataires et de leurs conditions de logement et à favoriser le développement de nouvelles pratiques communautaires en habitation par des projets, tels que des études, des analyses ou des activités de concertation liées au domaine de l'habitation. Les projets doivent provenir du milieu communautaire; • Le volet « Soutien pour des besoins déterminés par la SHQ » octroie du financement à des organismes communautaires pour qu'ils offrent des services ou réalisent des activités répondant aux besoins des clientèles. Les organismes ne peuvent déposer une demande pour ce volet. La SHQ procède sur invitation.	Direction générale de l'habitation sociale et du soutien opérationnel des programmes	Édifice Marie-Guyart Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3e étage 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau	Québec (Québec)	G1R 5E7	1 800 463-4315	paoc@shq.gouv.qc.ca